

Le prix de la démocratie

LE PRINCIPE DE MILICE IMPRÈGNE FORTEMENT LA CULTURE POLITIQUE HELVÉTIQUE. CE PRINCIPE A PERMIS D'ASSOCIER À PEU DE FRAIS UN grand nombre de citoyens, puis de citoyennes, à la gestion de la chose publique. Qu'on pense aux multiples commissions qui épaulent les autorités par des préavis ou qui se substituent parfois au travail de l'administration. La fonction parlementaire relève également de cet esprit ; le député n'exerce son activité qu'à titre subsidiaire, à côté de sa profession. La réalité est souvent toute différente. Cumulées sur les épaules des mêmes personnes, les activités de milice en viennent à constituer un véritable métier.

Pourtant, dans la conscience collective, l'activité de milice continue à être perçue comme un service relevant du devoir civique. A ce titre, elle ne mérite qu'une rétribution modeste, bien éloignée du niveau qui paraît normal pour une activité professionnelle exigeant un engagement et des compétences comparables. Toute tentative de revaloriser financièrement le travail parlementaire se heurte à la mauvaise humeur populaire. Et si la décision est susceptible d'un référendum, elle a fort peu de chances de passer le cap de la votation. Les députés vaudois, qui viennent de s'octroyer un forfait annuel, vont probablement en faire l'amère expérience. Et leur décision plus récente encore, et à vrai dire peu adroite dans ce contexte, d'augmenter leurs indemnités de séance de 250 à

350 francs, a déclenché l'ire des gardiens de l'esprit de milice.

Cet attachement à l'amateurisme en politique, poussé jusqu'au fétichisme, relève d'une conception dépassée de la démocratie, propre à mettre en péril cette dernière. Il est révolu le temps où, comme à Athènes, des citoyens oisifs pouvaient se consacrer à leur noble tâche civique, laissant aux esclaves et aux femmes le soin de l'intendance. Ou, comme dans les communautés de la Suisse primitive, les paysans rassemblés une fois l'an réglaient les affaires publiques. Revendiquer 350 francs pour une séance qui demande une journée de préparation, ce n'est pas exiger le Pérou. Aucun artisan n'accepte de travailler à ce tarif.

Pareille exigence de modestie financière, alors que le volume et la complexité des tâches qui incombent aux députés ne cessent de croître, confine au mépris pour la fonction. Et l'argument consistant à louer le système de milice, pour la proximité qu'il établit entre les élus et la population, se délite. En effet, cette pingrerie érigée en vertu aboutit à sélectionner les candidates et les candidats sur le critère de leurs moyens financiers ou de leur disponibilité en temps libre. A ce jeu ne gagnent que les populistes qui ne cessent de déconsidérer les élus, par définition traîtres et intéressés, et ne jurent que par la volonté populaire immédiatement exprimée. Le champ est alors libre pour les grandes gueules et les bourses pleines JD

Sommaire

Europe : Barcelone-Bruyelles-Berne (p. 2)

Mondialisation : Dans la guerre de l'acier, l'OMC évitera le pire (p. 3)

Armée XXI : Une réforme qui transpire la nostalgie (p. 4)

Elections vaudoises : Nouvelle vie de château (p. 5)

Toxicomanie : L'opium des peuples (p. 6)

Recherche scientifique : Le défi éthique face à la toute puissance du marché (p. 8)

Barcelone-Bruxelles-Berne

L'Europe, même à pas lents, progresse vers la libéralisation des grands services. La Suisse devra s'y adapter. Comment? Ce devrait être un point de négociation et d'accord entre les partis gouvernementaux.

Les Quinze se sont donc mis d'accord pour libéraliser, d'ici 2004, 60% du marché de l'électricité et du gaz, ce qui correspond à la totalité de la consommation industrielle. La construction européenne s'éloigne toujours plus de l'esprit de ses premiers actes fondateurs, ceux de la création de la CECA, Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui voyaient dans la régulation et la planification communes des industries de base le gage de la paix et du succès économique. L'Union européenne, aujourd'hui, s'en remet au marché, à la démonopolisation. Elle attend de cette libéralisation une baisse des prix, donc une compétitivité accrue la renforçant. Mais ce faisant elle sous-estime le rôle historique des anciens monopoles. Ils ont été un des instruments d'affirmation de l'État-Nation. Les chemins de fer ou La Poste raccourcissaient les distances, rendant chacun plus voisin de l'autre, et, en même temps, constituaient une institution incarnant cette abolition des frontières intérieures. En démonopolisant, l'Union européenne veut dépasser des structures marquées par le 19^e siècle, mais elle omet de leur substi-

tuer une institution de symbole et de pouvoir qui incarne la nouvelle fédération. C'est le risque que court l'Europe, celui de son déséquilibre entre l'économique triomphant et le politique faible et chipotant.

Et nous ?

Les décisions prises à Barcelone nous concernent directement, à double titre. D'une part, si l'adhésion à l'Union est toujours un but stratégique, nous ne pouvons pas se laisser creuser l'écart entre l'acquis communautaire et nous. Ou alors, l'écart étant trop important, il deviendra impossible de franchir le pas. D'autre part, les industries suisses demanderont à être au bénéfice des mêmes avantages que leurs concurrents. Et malgré les monopoles qui subsistent, elles ont déjà négocié des baisses de tarif comme contrepartie d'un contrat de fidélité.

Résoudre nos contradictions

Le Parti socialiste se veut sans équivoque européen, mais en même temps, il s'affirme clairement le défenseur des services publics. Dans la mesure où l'Europe se libéralise, comment concilier l'un et l'autre? Il fut

un temps où l'Union européenne avançait prudemment, se contentant par exemple d'exiger une ouverture de 30% du marché de l'électricité. Il était alors encore possible de résoudre la contradiction en déclarant: nous irons jusqu'ou va l'UE, jamais plus loin. Mais les nouvelles étapes de libéralisation de l'Union européenne rendant cette position intenable, le grand écart n'est plus possible.

Il est évident que le confort des monopoles est révolu. Les producteurs d'électricité ne peuvent plus amortir sur soixante, voire cent ans leurs installations; les petites sociétés doivent être regroupées. Il est évident aussi que la Poste doit se préparer à affronter une concurrence extérieure forte. Des adaptations internes sont donc inéluctables.

Malheureusement, elles sont conduites sans lisibilité. Quelle est la définition du service qui doit être assuré à l'égard de chaque individu résident, en tant que membre de la communauté? Quel service est garanti dans la durée? Comment pro-

téger un capital hydraulique naturel? Comment assurer le juste prix? Quelles charges reporter financièrement sur la collectivité si les entreprises postales ne peuvent les assumer selon le cahier des charges de leur concession? Etc.

Critères de choix clairs

A partir d'un accord sur le service à rendre en public, les adaptations devraient bénéficier d'un consensus, pour autant que les critères des choix soient clairs. S'il est un sujet où les partis gouvernementaux devraient aboutir, après confrontation, à un accord, c'est celui-là. D'une part, il est exclu de laisser croire que le marché suffira à tout résoudre, alors que la régulation ou les concessions données sous conditions doivent imposer les exigences de base de la communauté; d'autre part, il n'est pas cohérent de crier à chaque adaptation à l'écorchement, puis, sur une autre scène, vive l'Europe! ag

Lire aussi l'article «Au secours des adversaires de la Loi sur l'électricité», en page 3.

Fabrique de DP

Domaine Public ne paraîtra pas pendant les vacances de printemps. Nous nous retrouverons le 13 avril 2002. D'ici là bonne lecture. *réd.*

Dans la guerre de l'acier, l'OMC évitera le pire

Pour protéger sa sidérurgie obsolète, les Etats-Unis ferment ses frontières aux aciers étrangers. La guerre ouverte avec le reste de la communauté internationale devrait être contenue par la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce.

Exemplaire contradiction entre les principes et les faits: le gouvernement de Washington, chantre de la mondialisation, se protège de la concurrence étrangère dès que la liberté des échanges met en difficulté les entreprises des Etats-Unis. La surproduction mondiale d'acier frappe durement les producteurs américains qui n'ont pas su s'adapter à la nouvelle donne internationale. Sous la pression du lobby de la sidérurgie et avec la bénédiction des syndicats, l'administration Bush ose imposer une surtaxe douanière allant jusqu'à 30%, mesure pratiquement équivalente à une fermeture des frontières. C'est une violation frontale des règles de l'OMC voulues et signées par les Etats-Unis.

La décision américaine frappe durement et indistinctement la sidérurgie des autres nations: celle de l'Union européenne qui a conservé sa compétitivité par de doulou-

reuses restructurations, celle de l'Europe de l'Est qui tente par une politique de bas prix et de bas salaires à compenser son obsolescence, celle aussi de l'Asie et notamment du Japon. On pourrait conclure que la première puissance de la planète peut tout se permettre et que les règles du commerce international ne sont valables que pour contraindre les pays les plus faibles à maintenir leurs frontières ouvertes pour le seul bénéfice des plus riches. On pourrait dans la foulée condamner l'Organisation mondiale du commerce, bras armé de l'ouverture des marchés. On aurait tort! Seule l'OMC est capable d'éviter une ruineuse escalade de la guerre commerciale qui, de rétorsion en rétorsion entraînerait la planète dans une récession généralisée.

Le règlement des différends de l'OMC prévoit d'abord une tentative de concertation entre les agresseurs et les agressés. En l'absence d'un arrangement, un organe ar-

bitral autorise les pays agressés à prendre des mesures compensatoires proportionnées aux dommages subis. L'OMC autorise également des mesures conservatoires. Ainsi l'Europe peut se protéger contre l'arrivée massive d'acier japonais à la recherche de nouveaux débouchés en limitant les importations nippones au «courant normal».

Circonscrire l'incendie

Le mécanisme de règlement des différends a montré son efficacité contre l'Union européenne dans le conflit de la banane et du bœuf aux hormones, mais aussi contre les Etats-Unis qui subventionnent leurs entreprises exportatrices par des allègements fiscaux. L'OMC ne peut éviter les différends commerciaux allumés par les intérêts nationaux plus ou moins légitimes. Elle peut en revanche circonscrire l'incendie. *at*

Sommet de Barcelone

Au secours des adversaires de la Loi sur l'électricité

Le Sommet européen du week-end passé, à Barcelone, a donné un petit coup de frein à la libéralisation du marché de l'électricité. Contrairement à ce que préconisait la Commission de Bruxelles, aucune date n'a été fixée pour imposer le libre accès au marché des consommateurs individuels. Pour les entreprises, la libéralisation est retardée de 2003 à 2004.

La Suisse n'a pas participé, bien sûr, à cette décision de Quinze; mais le verdict de Barcelone va sans doute peser de tout son poids sur le vote référendaire de septembre prochain de la Loi sur l'électricité.

Le Conseil fédéral et les partisans de la loi ont insisté à de multiples reprises sur la nécessité pour la Suisse – au centre du système d'interconnexion du réseau électrique continen-

tal – de s'adapter à la libéralisation en Europe. Dans sa volonté de ne pas être en retard, la loi fédérale a fixé des dates précises à l'ouverture obligatoire des marchés. Ce sera dès l'entrée en vigueur de la loi, au début 2003 pour les grandes entreprises, trois ans plus tard pour les autres et six ans plus tard pour les consommateurs individuels.

Le coup de frein de Barcelone permet d'atténuer la contrainte

extérieure. Les adversaires de la loi fédérale pourront faire valoir qu'avec le retard de la libéralisation européenne, Berne obtient un répit pour réexaminer un texte qu'ils jugent insatisfaisant et trop contraignant dans les délais. Et ce n'est pas avec la nouvelle ordonnance, soumise à consultation, que le front des opposants à la loi va se lézarder. Réponse en septembre. *at*

Une réforme qui transpire la nostalgie

Les objectifs imposés par le Conseil des Etats à la réforme de l'armée reflètent tous un attachement fort au système de milice. L'armée doit rester ancrée dans le peuple. Si l'intention est louable, sa concrétisation risque bien de se heurter rapidement à la logique militaire.

Une école de recrues de dix-huit semaines, c'est le maximum qu'on puisse exiger aujourd'hui de jeunes peu enclins à sacrifier leur formation et leur carrière professionnelle sur l'autel de la patrie; c'est la conclusion à laquelle sont arrivés les sénateurs.

Pourtant, maintenant déjà, avec une durée de quinze semaines, l'obligation de servir est devenue une fiction: au recrutement, 30 % des jeunes sont déclarés inaptes au service; 14 % ne terminent pas leur école de recrues. Et si l'on ajoute encore les 4 % d'objecteurs, c'est à peine plus de la moitié d'une classe d'âge qui remplit ses obligations militaires. Le principe de milice est bien écorné.

Pour préserver ce caractère de milice, le Conseil des Etats a limité à 15 % d'une classe d'âge, l'effectif des soldats autorisés à ac-

complir leur service d'une seule traite, c'est-à-dire l'école de recrues et le cours de répétition. Une limitation qui traduit la crainte d'une professionnalisation rampante mais qui néglige les besoins de formation des cadres et les missions imparties à l'armée; on pense en particulier aux tâches subsidiaires de police (comme par exemple la surveillance d'installations et d'ambassades).

Pas de centralisation, pas de flexibilité

Les sénateurs se sont encore opposés à une centralisation permettant une conduite flexible de l'armée. Au nom de l'ancrage dans le territoire et malgré les coûts supplémentaires, ils ont imposé le maintien des brigades de montagne – l'esprit du Réduit national est toujours vivant – et de quatre états-majors régionaux.

Il est bon que les militaires ne disposent pas d'un blanc-seing pour la réalisation de leurs plans. Mais il est douteux que les décisions du Conseil des Etats conduisent à une réforme qui corresponde aux besoins de sécurité de la Suisse du 21^e siècle. *jd*

Bilatérales

Des Suisses discriminés

Effet imprévu des accords bilatéraux avec l'Europe, certains Suisses seront moins bien traités que les ressortissants de la communauté européenne. L'accord sur la libre circulation des personnes prévoit que les salariés européens, ayant décroché un emploi en Suisse, obtiennent un permis de séjour de cinq ans.

En application du règlement concernant le regroupement familial, les conjoints et les enfants de moins de 21 ans reçoivent eux aussi un permis de séjour de cinq ans, assorti du droit de travailler. Cette disposition libérale en faveur des conjoints européens est plus favorable que celle octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants

suisses. La législation fédérale reconnaît évidemment le regroupement familial pour les couples binationaux. Mais l'épouse ou l'époux étranger n'obtient qu'un permis annuel renouvelable. Le *Tages Anzeiger*, qui met en évidence cette inégalité, constate que le renouvellement du permis est automatique, pour autant que dure le mariage. Mais ce droit disparaît en cas de divorce.

Le conjoint étranger d'un Suisse est donc moins bien protégé que le conjoint d'un Européen.

Une correction de la législation suisse s'impose pour éliminer cette discrimination. *at*

Priorité à la paix confessionnelle

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin, en accord avec la Fédération des communautés israélites de Suisse, renonce donc à supprimer l'interdiction légale de l'abattage selon les rites juif et musulman. Cette suppression devait intervenir à l'occasion de la révision de la Loi sur la protection des animaux. Elle aurait fait disparaître une discrimination religieuse introduite à la fin du 19^e siècle déjà, pour des raisons clairement antisémites. C'est précisément la crainte de déclencher une nouvelle vague d'antisémitisme qui motive le chef du département de l'économie.

La décision paraît raisonnable au vu de la violence de la campagne lancée par les fondamentalistes de la protection des animaux. La Suisse continuera donc de vivre dans l'hypocrisie, interdisant l'abattage rituel sur son territoire mais autorisant l'importation de viande d'animaux abattus rituellement hors de nos frontières. Belle victoire pour les animaux!

On peut néanmoins regretter cette retraite sans combat. Car, en démocratie, les victoires se remportent rarement sans débats, vifs parfois, et sans volonté de convaincre. Alors que la discrétion et le silence n'ont jamais contribué à la résolution des problèmes. Dans le cadre de la procédure de consultation, la plupart des partis – mais pas les socialistes! – et les cantons abritant les plus importantes communautés israélites ont soutenu le projet du Conseil fédéral.

Les paysans, les bouchers, les restaurateurs et les consommateurs, pour des raisons fort éloignées de la protection des animaux, ont donc eu le dessus. L'occasion aurait été pourtant bonne de débattre de la place grandissante des animaux dans notre société et de la dérive zoophilique qui la caractérise. Il est nécessaire de protéger les droits fondamentaux des minorités dans un pays condamné à la tolérance par sa diversité même. *jd*

Nouvelle vie de château

D'emblée, le nouveau gouvernement cantonal a intérêt à soigner la forme: le style de ses relations internes et sa manière de fonctionner constitueront les premiers et grands traits de sa «culture de groupe». S'il est facile en la matière de faire mieux que dans la législature qui s'achève, il faudra tout de même consentir un petit effort de réflexion et d'imagination pour sortir des chemins rebattus, de gré ou de force, par les quatre sortants. On se permet de suggérer ici trois ou quatre pistes à suivre.

Tout en jouant le jeu traditionnel, mais à mon sens malheureux, de la présidence annuelle assumée par tournus, le nouvel Exécutif vaudois serait bien inspiré de reconnaître le chef que les électeurs lui ont clairement désigné. Que Philippe Biéler n'ait pas précisé le profil d'un patron autoritaire ne gêne rien, au contraire; il s'imposera d'autant mieux qu'il ne cherchera pas à le faire du jour au lendemain. Et si l'idée d'un syndic cantonal se heurte encore à de grandes résistances, la reconnaissance, à usage d'abord interne, d'un

chef de la «famille» gouvernementale donnera une structure à l'équipe.

Quelle que soit l'attribution des portefeuilles, elle devrait donner lieu à une revalorisation du système des suppléances. On peut imaginer des combinaisons entre anciens et nouveaux membres du Conseil d'Etat, entre chefs de départements lourds et d'administrations moins accaparantes, entre responsables de gros dossiers et chargés de sujets moins brûlants. Là aussi, il s'agit de plaquer, sur un système inadéquat, un réseau de co-responsabilités plus stable que les rocares formelles effectuées chaque année.

S'agissant de partage des tâches, le travail en délégation est à privilégier, aussi bien en permanence pour les problèmes transversaux que selon d'éventuelles nécessités momentanées, pour la recherche en commun de solutions ad hoc. Les délégations (à trois par exemple) permettent d'impliquer les services de différents départements, dont on sait le mode de fonctionnement trop vertical, provoquant doublons et lacunes, créant gaspillages administratifs et mauvaise image de l'Etat.

Sans tomber dans les modes du moment en matière de «coaching» ni recourir aux gadgets de la consultance à tout va, le gouvernement ne devrait pas se gêner de s'entraîner à des méthodes de travail réputées efficaces, à la collaboration en équipe, à la réflexion à haute ou basse voix, voire à la pensée systémique ou à l'imagination activée. Rien ne vaut quelques jours d'apprentissage et de formation continue en commun pour resserrer des liens personnels sincères – dans le respect mutuel de choix politiques clarifiés.

L'arrivée d'une nouvelle génération au Conseil d'Etat, qui a d'autres modes de fonctionner et se soucie moins du formel que ses aînés, devrait faciliter le travail du gouvernement, lui donner une réelle cohérence et, partant, améliorer sa position vis-à-vis du Grand Conseil et son image dans le public.

Les Vaudois souhaitent que la politique retrouve de sa fierté et mérite désormais dans les médias des commentaires de fond plutôt qu'un traitement sur le mode «people», comme par défaut. *yj*

Partie de campagne

Les élections vaudoises du week-end dernier ont donné des résultats étonnants. Le score des candidats de gauche en particulier mérite réflexion.

La droite, bien sûr, arrivait aux élections avec un bilan catastrophique. La sanction était inévitable. Les coups de crayon entre radicaux, UDC et libéraux pendant le deuxième tour, une campagne molle expliquent aussi le piètre résultat du centre-droite et l'éviction, publiquement souhaitée par certains radicaux, de la libérale Claudine Amstein.

Mais la victoire de la gauche ne s'explique pas seulement par

les divisions de la droite. Philippe Biéler, un homme de l'équilibre et de la mesure, a été plébiscité sans surprise. Mais les deux candidats socialistes, Pierre Chiffelle et Anne-Catherine Lyon partaient tous deux avec des handicaps. Le premier s'est distingué par des positions, iconoclastes dans le canton de Vaud, sur la consommation de cannabis. Son tempérament frondeur ne faisait pas de lui un candidat typique du sérail politique. Anne-Catherine Lyon l'était encore moins. Figure de Renaissance Suisse Europe avant d'adhérer au parti socialiste, elle s'engage depuis longtemps pour des réformes institutionnelles

qui sont loin d'être populaires: fusion de communes et de cantons (Vaud-Genève) ou taux unique – au vu de ces positions, le manque de combativité de la droite à son égard ne s'explique d'ailleurs que par une sous-estimation totale de ses potentialités électorales. Mais les deux candidats socialistes ont organisé une campagne remarquable. Heureux hasard du calendrier, Pierre Chiffelle a eu l'occasion de se distinguer à la tribune du Conseil national; Anne-Catherine Lyon s'est lancée dans la bataille comme dans un de ces marathons qu'elle affectionne. Course de fond dans tout le canton, mise sur pied d'un «staff»

efficace, concentration sur l'objectif final, plaisir décuplé dans l'effort.

Mais c'est surtout la politique menée par le PSV durant ces quatre ans qui a permis d'élargir ses bases électorales (par exemple dans le district d'Oron ou à Moudon, bastions de la droite). Le parti socialiste, en s'opposant à la privatisation de la BCV, a convaincu un nouvel électorat, attaché au tissu économique local, à l'agriculture vaudoise et aux institutions cantonales. Il a su ainsi consolider le vote urbain déjà acquis et capitaliser en suffrages l'effort de proximité entrepris dans les campagnes. *gs*

L'opium des peuples

«La toxicomanie n'est pas un problème mais une solution».
C'est le titre d'un article de Michel Thévoz, historien de l'art,
paru dans 24 Heures. C'est l'occasion d'un examen
critique d'une pensée provocatrice.

Michel Thévoz écrit que la toxicomanie «compense des inconvénients mineurs par l'avantage majeur de neutraliser l'esprit critique». Elle est plutôt une solution qu'un problème. La société, son inconscient collectif, «prescrit à ceux qui pourraient la menacer un modèle de déviance défaitiste». La toxicomanie assurerait ainsi le fonctionnement optimal de la société. Elle serait «un moyen de gouvernement». Elle paierait sa survie au prix de la capitulation de quelques individus réticents. La toxicomanie deviendrait enfin le pléonasme de l'opium du peuple. Certes, l'enjeu n'est plus seulement spirituel, voire politique, mais économique.

Le mal absolu

Le marché de la drogue, selon Michel Thévoz, «représente le libéralisme absolu». Car «la loi de l'offre et de la demande y joue sans aucune limitation».

Il ajoute que «ce trafic sans frontières préfigure ce que sera la mondialisation» contaminant la totalité des activités humaines. L'action policière ne serait plus qu'une façon d'en «régler le débit».

Cependant, le marché de la drogue est l'exact contraire d'un champ de transactions

libre et concurrentiel. Il se joue du libéralisme en verrouillant ses canaux de diffusion et de distribution, à l'image du protectionnisme d'État encore en vogue malgré l'OMC. Des groupes, des sociétés, voire des individus, se partagent de façon exclusive la production et les filières de transmission des marchandises. Sur place, les toxicomanes sont doublement dépendants: vis-à-vis de leur fournisseur et des substances.

S'il y a du cynisme, il est du côté des pouvoirs publics, non pas de l'inconscient

Sans choix, ils s'approvisionnent toujours à la même source: amalgame de dealers à la solde d'un seul grossiste. S'il y a de la concurrence, elle débouche sur l'affrontement, jusqu'à l'élimination

de l'adversaire. Le prix élevé des drogues est le signe de l'absence d'une véritable dialectique de l'offre et de la demande. Ses variations sont le résultat de la mainmise des trafiquants qui ajustent à loisir les flux et la disponibilité des produits au nom de priorités étrangères aux lois de l'économie libérale: ordre public, conflits internationaux, luttes intestines, etc.

Si le libéralisme est synonyme de déréglementation, suivant une vulgate à la mode, l'analyse de Michel Thévoz est justifiée. Si, par contre, il est l'instigateur d'échanges ouverts, pluriels, normalisés et soumis au contrôle d'instances

indépendantes, alors il se trompe de cible. Car le commerce de la drogue n'est pas un marché libéral. Il y a bien de la demande et de l'offre, mais au lieu d'être multiples, elles sont univoques et monopolisées: une seule demande pour une seule offre. De plus, l'offre exerce une pression liberticide sur la demande dont elle manipule l'expression et la satisfaction.

Légaliser ou libéraliser?

Michel Thévoz fait l'hypothèse que la résistance à la dépénalisation des stupéfiants sert la volonté de puissance du néolibéralisme. Car elle «porterait atteinte à ce qui a la valeur d'un modèle». Pourtant, il est peu probable qu'un trafic aussi instable, sommaire et inflexible inspire une doctrine désormais bien établie, triomphante, voire hégémonique. La légalisation des marchés responsables d'autres dépendances – l'alcoolisme, le tabagisme ou les jeux de hasard – montre qu'il est préférable d'opérer sur un terrain balisé par l'État, à l'abri derrière ses lois. Les gains n'en sont pas moins considérables. Tandis que l'emprise sur l'esprit critique est tout aussi résolue et assourdissante. Et le libéralisme est sain et sauf.

Le sens de cette réticence, en deçà des tergiversations d'ordre éthique, pourrait s'expliquer en revanche par la taille réduite du marché des toxicomanies. En Suisse, on comptait, en 1997,

0,6% de consommateurs de drogues dites dures face à 32,7% de fumeurs, 17,1% de buveurs d'alcool au moins une fois par jour et 10,4% plusieurs fois par semaine. Ces chiffres, sans minimiser la souffrance et la déchéance des personnes dépendantes, accusent la disproportion entre le volume réel des phénomènes et leur impact à la fois médiatique, politique et imaginaire. Bouc émissaire des angoisses populaires, des affrontements idéologiques, des politiques de sécurité et de santé, des chocs journalistiques, la toxicomanie est insignifiante du point de vue économique.

Sans déranger la psychanalyse, «les grandes décisions, c'est [...] l'inconscient qui les prend», c'est sa rentabilité incertaine qui façonne le refus de l'État d'en légaliser le commerce, non pas sa défense de la libéralisation. Les effets collatéraux sont impondérables comparés aux profits attendus, trop marginaux. S'il y a du cynisme, comme le prétend Michel Thévoz, il est du côté des pouvoirs publics, non pas de l'inconscient.

Non, la toxicomanie reste un problème. Une énigme qui déroutte la rationalité et qui s'écarte des constructions sociologiques agitant le complot et l'apocalypse. *md*

Sources: 24 Heures, 6 mars 2002; *Annuaire statistique de Suisse*, 2001, p.633.

Derrière Tintin, un manifeste politique

On trouve toujours des sujets de réflexion à lire et à relire Hergé. *Le Lotus bleu* en est le dernier exemple. Il fait l'objet d'un article publié par le magazine *Science et Vie*.

Encore Tintin? Encore Tintin, oui. Dans *Domaine Public*? Oui, dans un journal politique, ce qui est normal; la plus célèbre bande dessinée du 20^e siècle est aussi une œuvre éminemment politique, certainement plus que *La recherche du temps perdu*. Quel rapport entre Marcel Proust et Georges Rémi qui transforma ses initiales en Hergé? Les deux œuvres sont inépuisables et suscitent à intervalles réguliers des ouvrages d'analyses et de commentaires.

Après *Tintin, le rêve et la réalité*, écrit par Michael Farr, voici une édition spéciale du magazine *Science et Vie*: «Tintin chez les savants» avec non seulement une analyse de la présence de la science dans les ouvrages de Hergé, souvent assez banale et plutôt en retard sur son temps d'ailleurs, mais aussi des analyses politiques d'une des bandes dessinées majeure de la série: *Le Lotus bleu* qui date de 1934 et qui est féroce-ment anticolonialiste. Rappelons qu'à l'époque, la Chine est en proie à l'anarchie, le Japon intervient en Mandchourie et les

puissances disposent de concessions qu'elles gèrent à leur guise, la plus importante étant celle de Shanghai. Hergé veut écrire une aventure de Tintin en Chine. Il est en contact avec un certain abbé Gosset, aumônier à l'Université de Louvain qui lui envoie, pour s'informer, un étudiant en beaux-arts chinois: Tchang Tchong-Jen (dans la graphie de l'époque). L'histoire est connue; ce sera le début d'une amitié d'une vie entre l'étudiant chinois plutôt bohème et Hergé, le strict catholique conservateur.

Inscriptions politiques

Dans *Le Lotus bleu*, Tintin, à peine arrivé à Shanghai, prend fait et cause pour un conducteur de pousse-pousse maltraité par un Anglais. Sur les dessins de Hergé apparaissent bien sûr des affiches et des banderoles en caractères chinois que l'on pourrait croire de fantaisie. Et bien pas du tout, les inscriptions ont été dessinées par Tchang et sur les deux affiches que l'on voit sur les murs en toile de fond de l'altercation entre le Chinois et l'Anglais figurent

sur l'une «A bas l'impérialisme» et sur l'autre «Boycottez les marchandises japonaises». En fait, toutes les inscriptions chinoises dessinées dans l'album, enseignes commerciales, panneaux indicateurs, banderoles politiques ont une signification.

Dans cette bande dessinée, les Européens sont racistes, affairistes, corrompus et la mainmise de l'occupant japonais sur l'économie est bien montrée à travers le portrait de commerçants sans scrupule et le contrôle des fumeries d'opium. *Le Lotus bleu* est publié une année après *La condition humaine* d'André Malraux qui obtint le prix Goncourt en 1933 en traitant de l'échec de la première insurrection communiste de Shanghai. Le rapprochement, évident, ne semble guère avoir été fait jusqu'à maintenant. Nous avons dû lire *Le Lotus bleu*, enfant, sans voir ses implications, bien sûr. Les lecteurs des aventures de Tintin ont peut-être reçu un ferment d'ouverture et de tolérance qui a fait son œuvre beaucoup plus tard. Voilà un apport inattendu de Hergé!

jg

Sécurité

Haute surveillance

La circulation dans quelques rues du beau quartier du Kirchenfeld, à Berne, est devenue difficile. La présence d'ambassades fortement protégées a imposé la fermeture de tronçons de rue, à la Jubiläumstrasse, par exemple. Les voisins et les visiteurs motorisés sont soumis à des contrôles, comme on en voit à la télévision dans les pays en

crise. Piétons et cyclistes peuvent passer. Ils découvrent les obstacles placés devant l'entrée des bâtiments diplomatiques. Ailleurs, devant des ambassades moins menacées, il n'y a que des bérets verts de l'armée suisse en faction.

Il y a quelques années, après l'occupation par des manifestants d'une ambassade située sur la commune de Muri, près

de Berne, les autorités locales avaient demandé son déménagement dans la ville fédérale. Un problème comparable est maintenant posé à Berne où l'ambassade d'Israël projette de construire son siège. Les protestations se multiplient. A sa récente assemblée générale, la section du quartier Längasse-Enge du Parti socialiste s'est prononcée contre ce projet et a

précisé qu'elle soutient les revendications des habitants du quartier.

Ne reste-t-il qu'une solution pour le quartier des ambassades: construire à Berne une cité interdite isolée et bien protégée à l'écart de toute circulation, sans contact avec la vie locale et placée sous surveillance constante pour assurer le maximum de sécurité?

cfp

Le défi éthique face à la toute puissance du marché

Les réglementations nationales en matière de génétique, en particulier celles sur les cellules souches embryonnaires, deviennent soit des atouts, soit des freins au développement de la recherche. Etat des lieux.

Révolution économique globale, révolution numérique et révolution génétique forment une famille. En amont, elles sont liées à des industries intensives, riches de savoir et de capital, et en aval elles contribuent toutes au même phénomène de dématérialisation qui définit les sociétés post-industrielles. Les vrais sujets d'inquiétude, dit l'essayiste Jean-Claude Guillebaud¹, ne sont pas liés à telle ou telle de ces révolutions mais à l'interaction des trois. Ces trois mutations historiques, nous devons apprendre à les penser ensemble.

Tous les pays à potentiel de recherche mettent au point, simultanément, des réglementations sur la production et l'utilisation des cellules souches embryonnaires humaines. Le défi éthique de ceux qui tâchent de légiférer, au coup par coup et avec prudence, est alors d'inscrire la dignité de l'être humain dans cette conjonction entre révolution biologique et toute-puissance nouvelle du marché.

La recherche privatisée

Quand le gouvernement américain, en été 2001, décide que les chercheurs au bénéfice de subsides publics auront un accès limité à des lignées de cellules souches établies tandis que les chercheurs du privé auront toute liberté de dériver de nouvelles lignées, la solution appa-

raît immédiatement comme hypocrite, le compromis bancal d'un président par ailleurs empêtré dans le débat anti-avortement. Mais à la lumière de la globalisation, cette solution est parfaitement logique, puisqu'il s'agit, de fait, d'une privatisation de la recherche, d'un transfert à la puissante biotechnologie des promesses thérapeutiques des cellules souche.

Le marché mondial

Les efforts de réglementation variés des États dans ce domaine reflètent certainement les sensibilités morales, religieuses et éthiques de leur population. Mais dans le contexte global concurrentiel, les réglementations nationales deviennent soit un atout soit un frein au développement de pans entiers de recherche. Les nations qui ont mis au point les solutions les plus libérales en matière de recherche recourant à des embryons – l'Angleterre, Singapour et Israël – se profilent sur le « marché » mondial de manière attractive. Israël, par exemple, à partir d'une tradition scientifique qui a toujours favorisé la recherche génétique classique, permet le don d'embryons à des fins de recherche. Par conséquent, les équipes scientifiques israéliennes sont au cœur du progrès, au point que ce pays, modeste sur le plan mondial, a participé à dix des douze premières publications scientifiques sur les cellules

souches humaines. Leur mise au point, selon les réglementations et la disponibilité du matériel, implique aussi l'Australie, qui développe des cliniques de fertilisation in vitro, Singapour qui possède une législation libérale sur l'import-export et finalement les États-Unis, où la première lignée fut créée en 1998.

La Grande-Bretagne est la plus libérale

La Grande-Bretagne dispose, en Europe, d'une des législations les plus libérales en matière de cellules souches; déjà, des chercheurs brillants ont quitté les États-Unis pour s'y installer. Notons aussi la récente décision de la part des scientifiques de mettre sur pied une « banque » de cellules souches, avec dépôt obligatoire par les chercheurs qui ont créé ces lignées, et libre disposition à tous. Sauf que la banque ne sera ouverte qu'aux chercheurs travaillant en Grande-Bretagne, dans le but affirmé de donner une avance sérieuse au pays; par ailleurs, le système de protection (par brevet) est à l'étude.

Défi de la commercialisation

La Suisse va se doter prochainement d'une législation sur l'utilisation des cellules souches humaines. Dans un monde où la « nouvelle frontière » est la privatisation, le défi éthique majeur est à mon avis celui de la commercialisation. Pour-

rons-nous conserver à terme la gratuité du don (d'organes ou de cellules) ? « S'il est au monde bien des facteurs d'irrespect de la personne, il n'en est guère chez nous d'aussi omniprésent ni omnipotent que l'argent », a rappelé, en 1987, le Comité consultatif national d'éthique français. *ge*

Sources : ¹Jean-Claude Guillebaud, *Le principe d'humanité*, Seuil, 2001 ; *Science*, 8 mars 2002 ; *Nature*, 7 mars 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction :
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro :
Marco Danesi (md)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Composition et maquette :
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif :
Marco Danesi

Impression :
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel : 100 francs
Étudiants, apprentis : 60 francs
@abonnement e-mail : 80 francs
Administration, rédaction :
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail : domaine.public@span.ch
CCP : 10-15527-9

www.domainepublic.ch